



erreur informatique entraînant dette

Par **chevalerie**, le **08/08/2011** à **18:41**

bonjour

je suis employée de la fonction territoriale et j'ai fait une demande en février 2007 d'un prélèvement de 50 euros pour une retraite complémentaire. Il y a quelques jours, j'appelle la secrétaire de mairie pour lui demander d'arrêter provisoirement la cotisation. Elle me rappelle quelques heures plus tard pour m'informer qu'une erreur informatique s'est produite et que la cotisation n'était pas prélevée mais versée sur mon salaire! Je me retrouve avec une dette d'environ 2900 euros et 4 ans de cotisations de retraite perdues! Quels sont mes droits et dois-je rembourser la commune?

Merci par avance de votre aide.